



Maçon malhonnête construction vide sanitaire

Par **Pascale23**, le **24/10/2019** à **21:03**

Bonjour, un ami nous a fait notre vide-sanitaire pour la construction de notre maison. Aujourd'hui, il nous réclame 13000€, (courrier en recommandé, mise en demeure de payer et menace d'un recours en justice). Nous n'avons signé aucun devis. De plus, le vide-sanitaire ne correspond pas au plan que nous lui avons fourni (maison plus grande et forme un peu différente). Aujourd'hui, nous n'avons plus de constructeur car c'était son cousin qui devait construire la maison mais il a tout bloqué et nous a envoyé le message suivant "X ne fera pas votre maison tant que vous ne m'aurez pas payé". Que doit-on lui répondre ? D'avance merci.

Par **Visiteur**, le **24/10/2019** à **23:07**

Bonjour

Il vous faudra certainement trouver un nouvel entrepreneur. Pour ce litige, sauf entente à négocier, ce sera à la justice de trancher, sachant que la jurisprudence considère que la signature d'un devis, preuve de l'accord du client sur le prix des travaux à exécuter, est une condition indispensable pour obtenir le règlement des prestations et/ou travaux réalisés.

Cette obligation de devis préalable est également rappelée à l'article L113-3 du Code de la Consommation,

Par **Pascale23**, le **25/10/2019** à **22:57**

Bonjour, merci beaucoup pour votre retour. Notre fille qui est élève avocate mais pas du tout spécialisée dans cette partie, nous en avait parlé.

Nous avons proposé au maçon de le rencontrer pour une négociation à l'amiable qu'il propose dans sa mise en demeure or il a décliné notre proposition et nous a répondu : "Je ne suis pas disponible. Et ne veux plus de contact avec vous.

Ce ne sont pas des menaces, juste le début d'une procédure judiciaire... l'unique solution pour débloquer la situation est de régler vos dettes." Pensez-vous que nous devons lui répondre qu'à ce jour, nous refusons de payer pour toutes les raisons qu'il connaît, lui rappeler la loi et lui reproposer une négociation à l'amiable avec un médiateur étant donné qu'il refuse d'être en contact avec nous ? Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **26/10/2019** à **00:04**

Cela vaut la peine d'être tenté, tenez nous au courant.

Par **Pascale23**, le **26/10/2019** à **18:46**

D'accord, c'est ce que nous allons donc faire par courrier recommandé (que notre fille va "superviser"). Il nous réclame 2 factures. La première concerne ses honoraires et la seconde est une facture de fournitures de xxxxx qui n'est même pas à notre nom mais au sien puisqu'il a refusé que nous achetions les matériaux nous mêmes sous prétexte qu'il avait de meilleurs prix (ce qui s'est d'ailleurs avéré faux 'lorsque nous avons comparé le devis qu' avait fait faire mon mari chez xxxxx et sa facture...) Ma question : est-ce normal/légal qu'il nous présente cette facture qui est à son nom ? Merci beaucoup.

Par **Visiteur**, le **26/10/2019** à **19:12**

Oui, c'est normal dans le cadre du règlement qu'il vous réclame .
...Et pour tout travail réalisé "normalement", c'est ce qu'on fait.